

Les composantes du droit à l'alimentation



Droit à l'alimentation
Fascicule 1

Table des matières

Composantes du droit à l'alimentation	p.3
Disponibilité et stabilité des approvisionnements alimentaires	p.3
Accessibilité physique et économique des aliments	p.4
Durabilité des systèmes alimentaires	p.5
Adéquation (caractère adéquat) des aliments	p.6
Regroupement des cuisines collectives du Québec	p.12

Composantes du droit à l'alimentation

Le **droit à l'alimentation** se décline en quatre composantes tout aussi importantes les unes que les autres :

- **Disponibilité et stabilité des approvisionnements alimentaires**
- **Accessibilité physique et économique des aliments**
- **Durabilité du système alimentaire**
- **Adéquation (caractère adéquat) des aliments**

Ces composantes correspondent aux différentes facettes de ce droit fondamental qui doivent être traitées ensemble, comme un tout indivisible. Elles sont d'ailleurs tellement liées qu'il est parfois difficile d'établir une frontière étanche entre elles.

Le droit à l'alimentation requiert que les gouvernements prennent soin, simultanément, de tous les éléments qui permettent aux personnes de se nourrir dignement et durablement, du champ à l'assiette, dans le respect des droits de toutes et de tous.

Disponibilité et stabilité des approvisionnements alimentaires

Que je choisisse d'acheter mes légumes ou de les cultiver moi-même, il est de mon droit de pouvoir en manger!



La réalisation du droit à l'alimentation exige que toute personne ait, selon le cas :

- l'accès à des marchés pour se procurer des aliments.
- la possibilité de cultiver la terre et d'exploiter d'autres ressources naturelles pour produire elle-même ses aliments.

Pour y arriver, on pourra par exemple revendiquer :

- une plus grande d'autonomie alimentaire au Québec et moins de dépendance envers les importations.
- une meilleure protection de notre territoire nourricier (forêt, lacs, rivières, terres cultivables, etc.) pour assurer l'accès aux terres agricoles, à la chasse, à la pêche et à la cueillette.
- un plus grand encadrement de la chaîne de production agroalimentaire.

Accessibilité physique et économique des aliments

Je ne devrais pas avoir à choisir entre payer mon loyer ou mon épicerie.

Je ne devrais pas avoir à faire deux heures de voiture, à prendre trois bus ou à marcher dix kilomètres pour accéder à des aliments.

La réalisation du droit à l'alimentation exige que toute personne ait un accès physique et économique à des aliments.

Le gouvernement doit donc s'assurer que les personnes aient accès à des commerces situés à distance raisonnable de leur domicile, qui sont accessibles selon leurs capacités physiques et économiques et ce, peu importe

le lieu de résidence. Il doit aussi faciliter l'accès à des espaces permettant de produire soi-même des aliments.

Pour y arriver, on pourra, par exemple, revendiquer :

- un revenu viable garanti pour que toute personne puisse se procurer des aliments dans le respect de sa dignité.
- un soutien au développement de commerces alimentaires abordables dans tous les quartiers, villes et villages.
- un soutien aux organismes qui facilitent l'accès aux aliments et leur préparation ou consommation: cuisines collectives, aide à la préparation de repas, popotes roulantes, etc.
- un meilleur accès à des espaces permettant de cueillir, de chasser ou de pêcher notre nourriture, ou permettant de la transformer et de l'entreposer.

Durabilité des systèmes alimentaires

Ma tomate a-t-elle un impact négatif sur l'environnement et sur les droits des personnes qui l'ont plantée, cultivée et transportée jusqu'à moi ?

La durabilité des systèmes alimentaires est fondamentale à la réalisation du droit à l'alimentation.

Elle exige que nos modes de production, de transformation, de distribution, de vente et de consommation des aliments respectent l'environnement et la biodiversité, y compris les êtres humains, qui font eux-aussi partie du système alimentaire.



Elle implique donc de s'assurer que les générations actuelles et futures aient accès à l'alimentation.

Pour y arriver, on pourra, par exemple, revendiquer :

- un meilleur encadrement des pratiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la chasse, de la pêche et de la cueillette, pour s'assurer que ces activités respectent l'environnement et la biodiversité.
- un meilleur soutien à la transition de ces pratiques pour que le fardeau écologique ne repose pas uniquement sur les personnes qui pratiquent ces activités.
- un meilleur encadrement des conditions de travail des personnes qui travaillent dans tous les secteurs du système alimentaire.
- un meilleur encadrement des règles d'emballage et de transport des aliments, ainsi que de la gestion des matières résiduelles afin de les rendre plus durables.

Adéquation (caractère adéquat) des aliments

Je veux voir mes besoins, mes goûts, mes croyances, ma culture, ma diète, ma santé et mes valeurs être respectés : mon assiette, mes choix.

Le droit à l'alimentation exige la possibilité de manger non seulement selon nos besoins nutritionnels, mais aussi selon nos préférences et nos valeurs.

Le gouvernement doit donc permettre à toute personne de manger en quantité et en qualité suffisantes pour répondre à ses besoins biolo-



giques, à ses valeurs et à ses préférences sociales, culturelles, affectives, spirituelles et environnementales, entre autres.

Il doit également veiller à ce que les aliments disponibles sur nos marchés soient exempts de substances toxiques tels que les pesticides.

Pour y arriver, on pourra, par exemple, revendiquer :

- un meilleur encadrement de l'utilisation de produits chimiques dans la production, la transformation et la conservation des aliments et un accès à des informations fiables à ce propos.
- le déploiement de programmes d'alimentation scolaire universels respectueux de la diversité culturelle de la population.
- un meilleur accès à des aliments frais, sains et culturellement appropriés dans les diverses communautés.



Regroupement des cuisines
collectives du Québec

www.rccq.org | info@rccq.org

514 529-3448
2240, rue Fullum
Montréal (Québec)
H2K 3N9

